

Lyon, le 12 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collecte des déchets alimentaires : le déploiement des bornes à compost s'achève sur le territoire

À la fin du mois de septembre 2021, la Métropole de Lyon installait la première borne à compost du territoire dans le 7^e arrondissement de Lyon. Trois ans plus tard, le déploiement s'achève dans la commune de Saint-Genis-Laval avec l'installation de la 2 579^{ème} borne implantée dans la métropole. En trois ans, ces installations ont permis de collecter plus de 12 500 tonnes de déchets alimentaires et faciliter le geste de tri de plus d'un million d'habitants du territoire. Un dispositif efficient mis en place par la Métropole de Lyon et soutenu financièrement par l'ADEME, opérateur de l'État, à hauteur de 5 844 300 euros.

Une expérimentation menée dès 2021 dans le 7^e arrondissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'État a généralisé le tri des déchets alimentaires pour qu'ils fassent l'objet d'une valorisation agronomique (compostage, produit d'épandage ou méthanisation), afin de permettre un épandage au sol approprié. 2024, c'est aussi l'année où la Métropole de Lyon achève le déploiement des bornes à compost installées sur son territoire.

La collectivité a fait le choix, dès 2021, de déployer un service de collecte par points d'apports volontaires, pour qu'une solution de tri des déchets alimentaires soit accessible pour un maximum d'habitants. Dans un premier temps, 150 bornes ont été installées dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Une expérimentation qui s'est avérée très positive avec 12 kg de déchets collectés par habitant dès la première année et une qualité de tri exemplaire (seulement 2% d'erreur en moyenne). Forte de cette réussite, la Métropole a donc souhaité généraliser l'installation des bornes à compost dans les zones denses et d'habitats collectifs.



tonnes de compost produits depuis 2021 :

- 81% vendu à des agriculteurs
- 14% à des particuliers, collectivités, etc.
- 5% à des paysagistes



bornes installées sur 34 communes



de personnes desservies
par une borne à compost,
en proximité de leur domicile



tonnes de déchets alimentaires collectés grâce
aux bornes depuis 2021



Les bornes à compost déployées dans 34 communes

Avec les communes d'Irigny, de Corbas, de Vernaison et de Feyzin, Charbonnières-les-Bains et Saint-Genis-Laval sont les deux derniers territoires à accueillir des bornes à compost. Au total, 34 communes de la métropole de Lyon sont désormais équipées en points d'apports volontaires pour les déchets alimentaires.

Dans chaque municipalité, le déploiement fonctionne de la même manière : une fois que les bornes sont installées, la collecte des déchets alimentaires peut démarrer dès la semaine suivante. En parallèle, les

ambassadeurs du tri viennent à la rencontre des habitants pour les sensibiliser aux gestes de tri et pour leur remettre des bioseaux. Plusieurs moyens de rencontre sont utilisés : le porte-à-porte, les stands sur les marchés ou en mairie, etc. Depuis le début de la mise en place des bornes à compost, plus de 289 000 bioseaux ont été distribués et 358 000 foyers ont été sensibilisés (*données fin octobre 2024*).

80% du compost produit vendu à des agriculteurs

Les bornes à compost sont collectées à minima deux fois par semaine. Suivant les besoins et les secteurs, la fréquence de collecte peut augmenter avec un passage 3 à 4 fois par semaine. Les déchets alimentaires sont ensuite acheminés vers les entreprises prestataires (Racine, les Alchimistes et Oui Compost) qui les transforment en compost. Il est ensuite revendu à des agriculteurs, des paysagistes, des entreprises, des collectivités, etc. Entre 2021 et 2023, 80% du compost produit via la collecte de la Métropole a été vendu à des agriculteurs : cela représenterait environ 560 hectares de parcelles agricoles nourries grâce à ce gisement depuis le démarrage de la collecte des déchets alimentaires.

Après les bornes, de nouvelles solutions déployées dans les communes péri-urbaines

Afin d'équiper un maximum d'habitants du territoire et de rendre le geste de tri plus facile, la Métropole de Lyon développe, en parallèle du déploiement des bornes à compost, une solution de composteurs individuels pour les habitants qui résident en maison avec jardin. À date, plus de 31 000 ont été distribués. Concernant l'habitat collectif des communes péri-urbaines, la Métropole de Lyon installe également des composteurs grutables. Ce mobilier de collecte des déchets alimentaires est à la croisée d'une borne à compost et d'un composteur en bois classique. Tous les déchets alimentaires sont acceptés, mais la fréquence de collecte est réduite à une fois toutes les 6 semaines. Du broyat est mis à disposition des usagers, ce qui permet de lancer le processus de compostage sur place. Actuellement, l'expérimentation en cours sur les communes de Charly et de Solaize a permis de vérifier que ce mobilier est particulièrement adapté dans les communes périurbaines. À la fin du 1^{er} trimestre 2025, d'autres composteurs grutables seront donc déployés dans 22 communes péri-urbaines de la métropole.